Image not found or type unknown

Refus dossier fongecif et rupture conventionnelle

Par **Carline**, le **04/12/2012** à **11:04**

Bonjour,

Le Fongécif vient de refuser ma demande de financement pour une formation d'aide soignante en reconversion professionnelle à partir du 07 janvier 2013. Motif : l'ensemble des demandes présentent un montant supérieur au budget disponible. On me dit que je peux solliciter par écrit le réexamen de mon projet en apportant des éléments financiers nouveaux qui permettent d'abaisser le coût du dossier. Je ne sais pas quoi faire.Je souhaiterais négocier une rupture conventionnelle avec mon employeur, je travaille comme secrétaire dans une association en difficultés financières, je doute que la demande de rupture conventionnelle soit acceptée. Que me conseillez-vous ? N'est-il pas trop tard pour cela ? Je suis déçue, je ne souhaite plus rester dans cette entreprise. Merci de vos conseils.

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **11:38**

Bonjour,
Je ne vois pas trop le rapport entre le refus du Fongécif et la rupture conventionnelle mais je pense qu'avant de prendre toute décision, il serait préférable de vous rapprocher de l'organisme pour voir comment votre dossier pourrait évoluer...

Par **Carline**, le **04/12/2012** à **18:21**

Merci pour la réponse, la rupture conventionnelle serait pour moi une autre solution me permettant d'effectuer ma formation en ayant des indemnités de chômage, en cas de non financement par le fongecif.
On me demande d'apporter de nouveaux éléments afin d'abaisser le coût de la formation, en d'autre terme, on me demande de prendre une partie de la formation à ma charge ou de voir avec le centre de formation pour une éventuelle diminution de la durée.C'est une formation d'aide soignante, la durée ne peut-être diminuée. Il n'y a qu'au niveau salaire, je peux demander une diminution et sur le coût pédagogique de la formation.

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **18:25**

Il pourrait être aussi envisagé un financement par un employeur potentiel mais tout faire reposer sur une éventuelle rupture conventionnelle est très aléatoire et suspendu à l'acceptation de l'employeur...

Par **Carline**, le **05/12/2012** à **08:56**

Bonjour, et encore merci pour vos précieux conseils. Je n'avais pas pensé à l'employeur potentiel. Les jours sont maintenant comptés, je mets tout en oeuvre afin d'obtenir le financement. Je rédige ma lettre de recours auprès du fongécif en proposant de prendre à ma charge les frais pédagogiques de la formation et les frais de transport (j'ai jusqu'au 20 décembre pour adresser mon courrier), quant à une éventuelle rupture conventionnelle, je n'en ai pas encore parlé à mon employeur

Par **P.M.**, le **05/12/2012** à **10:56**

Bonjour,
Pour la rupture conventionnelle entre la signature et la fin de la période d'homologation, il faut compter 5 semaines...

Par **Carline**, le **13/12/2012** à **18:27**

Bonjour,

J'ai transmis mon courrier de recours au Fongecif. Il y aura une commission le 27 décembre. La pré-rentrée à la formation aura lieu le 04 janvier, j'aurai probablement pas encore la réponse du Fongécif à cette date. Je souhaite tout de même intégrer la formation (je n'ai pas l'intention de reculer après toutes les démarches que j'ai entreprises). Que me conseillez-vous ?

Par **P.M.**, le **13/12/2012** à **18:39**

Bonjour,
Je ne sais quoi vous conseiller d'autre car c'est quand même une décision personnelle...

Par **Carline**, le **13/12/2012** à **19:20**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je vous remercie de votre réponse. J'avertirai mon employeur. Il est prévu qu'il prenne une personne en contrat aidé à mi-temps pour me remplacer, compte-tenu des difficultés de trésorerie de l'association.
Je vous tiendrai au courant de l'évolution de la situation.

Par **Carline**, le **19/12/2012** à **00:16**

Bonsoir,

J'ai informé le Président de l'association oralement de ma lettre de recours au fongécif. Aujourd'hui il me remet une lettre dans laquelle, il me demande de préciser par écrit ma décision définitive concernant mon départ en formation et qu'il souhaite connaître ma position dans le cas où mon dossier ne recevrait pas un avis favorable pour un financement, (je n'ai pas apprécié la manière de faire,me remettre une lettre). Il veut une réponse par courrier demain.Que pensez-vous que je dois répondre. J'ai l'intention d'aller à la journée d'intégration du 4. Peut-être que d'ici là j'aurai la réponse du fongecif car pour la commission du 29 novembre, j'ai eu la réponse le 3 décembre. Dans cette entreprise où je travaille depuis 6 ans, il n'existe pas de planning de congés.Je dois à chaque fois poser moi-même mes congés. je n'ai jamais pris de congés maladie. Je n'ai pas encore pris ma sème semaine,ils me diront qu'il est sûrement trop tard pour demander des congés pour début janvier. Je ne souhaite pas répondre à son courrier, je lui dirai que j'attends la réponse du fongécif pour lui répondre, car il me faut réfléchir avant d'écrire n'importe quoi. Dites-moi ce que vous en pensez, je vous remercie.

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **17:04**

Bonjour,
Je pense que vous avez raison d'attendre pour prendre votre décision d'avoir tous les éléments nécessaires et de n'en faire part à l'employeur que quand elle sera prise...

Par **Carline**, le **06/02/2013** à **18:55**

Bonjour,

Me voilà après quelque temps de silence, du à un problème de connexion internet. j'ai intégré ma formation comme prévu le 04 janvier puisque j'avais demandé des congés payés à mon employeur en attendant la réponse du Fongécif. J'ai le plaisir de vous annoncer que ma formation est pris en charge à 100 % de mon salaire + le coût de la formation 100%.Je suis très heureuse. La formation se passe bien. Je vous renouvelle mes remerciements pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **06/02/2013** à **19:36**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,
Merci d'avoir pensé à nous tenir au courant et bonne continuation...

Par **kare**, le **10/07/2013** à **20:57**

bonjour, je suis aujourd'hui dans le même situation que vous. Est ce suite à votre recours que vous avez obtenu une prise en charge? qu'avait il de différent par rapport à votre demande initiale?

Par **forecovaipe**, le **09/10/2013** à **18:33**

pour ceux qui ont subi des refus , qui veulent faire une .

Par **Carline**, le **09/10/2013** à **20:38**

Bonjour;

Effectivement, c'est à la suite de mon recours que j'ai obtenu une prise en charge. J'ai bien fais comprendre que je comptais sur cette reconversion. En tant que femme et mère de 3 enfants je comptais prendre un nouveau départ. J'ai expliqué ma situation en leur disant que mon époux ne pouvait m'accompagner dans une telle démarche financière et psychologique. J'ai joins à mon dossier un certificat de scolarité de chacun de mes enfants.

Par **AMVi**, le **13/10/2013** à **18:34**

Bonjour,

Avez-vous demandé un recours et avez-vous bien compris ce refus ?

Certains critères dans un candidature CIF/FHTT empêcheront tout candidat d'obtenir le financement souhaité.

Nous espérons vivement que votre demande a abouti et serions heureux de pouvoir apporter une aide.

Cordialement,

Mathieu sur http://rec-cdi.cif-mba.over-blog.com

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **lawlany**, le **18/11/2013** à **13:54**

Bonjour moi aussi on me la refuser pour la rentre du 7 du 7 janvier surtout que jai reussi mon concour

Par **info as**, le **23/04/2014** à **16:19**

bonjour j'aurai voulu savoir si vous avez le maintien de votre salaire pendant toute la durée de la formation car j'ai entendu dire qu'il ne financé que 30 pour cent des stages que l'on dois effectuer pouvez vous m’éclaircir merci beaucoup

Par **P.M.**, le **23/04/2014** à **16:31**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **botri**, le **16/03/2015** à **20:00**

bonjour, ou je peux trouver un exemple de la lettre de recours pour un refus de prise en charge de la formation et me faire indemniser pendant mon cif ?merci

Par **P.M.**, le **16/03/2015** à **20:05**

Bonjour,
Vous pourriez en trouver sur internet par votre moteur de recherches...

Par **pierre01**, le **24/11/2015** à **12:00**

Bonjour,
J'ai effectué en 1 an 3 demande auprès du fongecif qui ont été refusé, pour les raisons suivantes (1er :pas le budget, 2ème:statut non prioritaires,3ème: pas le budget..)
Je veux vraiment faire cette reconversion et ce n'est qu'une formation à un budget de 3000€ je ne vois pas où est le souci, j'ai 27ans et mon entreprise est en train de subir la crise, on me met des bâtons dans les roues pour que je parte de moi même. Sans compter cela j'ai eu des soucis de santé suite à la pression que l'on me met au boulot.
J'aimerai vraiment trouver une solution, si quelqu'un aurait une solution cela me serait vraiment utile.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Cordialement

Par **P.M.**, le **24/11/2015** à **12:09**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **ALAIN69**, le **03/12/2015** à **18:44**

J ai l impression que le fongecif c est venez nous voir vous serez déçu. Effectivement j ai voulu faire une formation en passant par ce service avec un dossier en béton. Je suis salarié dans le transport et je cotise depuis au moins 25 ans. Donc plusieurs mois pour obtenir pas grand chose. Et résultat de la commission ils ne peuvent pas prendre en charge mon stage par manque de financement. Pauvre France. Je vais faire un recours...

Par **sirine0302**, le **19/09/2017** à **10:40**

bonjour
jai recu une reponse negatif de la part de fongecif et jaimerai bien faire un recours gracieux pouvez vous maidez svp pour faire un bon recours merci
cordialement

Par **vanessa59173**, le **28/06/2019** à **14:54**

bonjour,

Refus du fongecif à ma demande ce jour.

Motif "la commission paritaire n'identifie pas les perspectives d'emploi à l'issue de la formation"

savez vous à quoi ils font référence exactement?

merci,

cdlt

Par **AMVi 2019**, le **28/06/2019** à **16:34**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour Vanessa,

Ils font référence à ce qui pourrait se passer après qu'il donne leur accord de financement.

Ils estiment ainsi que la prise de risque (en matière d'investissement financier, sur votre personne) n'est pas assez maîtrisée.

De quelle formation s'agit-il ? En mesure de vous accompagner vers le succès pour la demande de recours ou encore une nouvelle demande meilleure, il est possible de vous réserver une place durant le mois de juillet si vous souhaitez : fairefinancermaformation.fr

Cordialement,

Mathieu

Par **P.M.**, le **28/06/2019** à **18:02**

Bonjour,

Il faudrait avant de vous orienter vers un autre organisme que vous indiquiez au Fongécif vers quel emploi vous souhaitez vous orienter pour laquelle la formation que vous sollicitez vous serait nécessaire...

Par **vanessa59173**, le **01/07/2019** à **08:25**

Bonjour

Merci pour vos réponses.

Il s'agit d'un M1 Meef 1er degré pour préparer le CRPE et devenir professeur des écoles.

Je dois appeler le Fongecif cet après midi pour avoir un éclaircissement.

La commission était la 1ère avec la réforme de la formation.

Refusent ils désormais toute demande concernant ce métier? Je ne comprends pas bien.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **AMVi 2019**, le **02/07/2019** à **14:10**

Bonjour,

Je comprends bien vos questionnements du moment, aller de l'avant c'est important.

Je vous remercie pour votre réponse, elle fait naturellement me poser d'autres questions ;)

Si je dis "votre positionnement préalable peut expliquer ce refus".. cela serait-il trop technique ?

Discutons-en lors d'un -petit- entretien Flash ! Il peut se réserver en ligne, via notre site Web renseigné plus haut (fairefinancermaformation.fr).

Cdlmt,

Mathieu

Par **vanessa59173**, le **02/07/2019** à **14:15**

Bonjour,

Non le positionnement au prélable n'est pas le motif du refus.

J'ai eu enfin réponse à ma question par la responsable du fongecif.

Sur les 3 critères à respecter lors du montage de dossier avec la réforme de la formation, le 3e critère "employabilité" n'était pas respecté.

Ce qui veut dire simplement que désormais,les Master 1 seront dès le départ refusés! :-(

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés